

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du mardi 16 juin 2026

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 10 juin 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 14

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Olivier MORVAN
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Séverine DEPRIECK
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Franck PERRAULT
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Alexandre HERLIN
Isabelle CANDELIER	Catherine BRULIN	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Yves **MARTIN** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Patricia **WATTELAR**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**
Patrick **THIEFFRY** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Clémentine **RIOU** ayant donné procuration à Pascal **CARPENTIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV45_20260616

ACTIVITÉS GYMNIQUES VENDEVILLOISES | Tarifs et fonctionnement 2026-2027

M. Le Maire RAPPELLE que la commune de Vendeville propose chaque année des **activités gymniques** à la salle de la Chiconnière, **hors vacances scolaires et jours fériés**. Ces séances sont **encadrées par une éducatrice sportive qualifiée**.

Pour l'année scolaire **2026/2027**, la municipalité souhaite reconduire **les activités suivantes**, dont la liste **n'est pas définitive** et **pourra être ajustée** pour proposer une offre optimale aux Vendevillois :

- **Baby Gym (3–5 ans) – 45 minutes,**
- **Danse moderne (5–11 ans) – 45 minutes,**
- **Danse moderne (12–15 ans) – 1h00,**
- **Danse moderne (+16 ans et adultes) – 1h00,**
- **Renforcement musculaire & circuit training (+16 ans et adultes) – 1h00,**
- **Pilâtes (+16 ans et adultes) – 1h00.**

Les créneaux horaires seront similaires à ceux de l'année précédente, bien qu'ils puissent être modifiés en fonction des contraintes organisationnelles.

Proposition tarifaire 2026/2027

Afin de maintenir la qualité du service tout en couvrant les coûts croissants (charges, salaires, inflation), une augmentation de 5,00 € est appliquée pour l'année 2026/2027.

Aides du CCAS : Pour les enfants de 0 à 18 ans, les familles en tranches 1 à 4 bénéficient de réductions tarifaires de 45% (tranche 1), 40% (tranche 2), 30% (tranche 3) et 20% (tranche 4) sur les tarifs de base.

ACTIVITÉS GYMNiques VENDEVILLOISES	Vendevillois			Extérieur		
	1 cours/semaine	2 cours/semaine	Le 3ème cours/semaine	1 cours/semaine	2 cours/semaine	Le 3ème cours/semaine
2026 / 2027	55 €/an	76 €/an	gratuit	105 €/an	147 €/an	gratuit

Modalités spécifiques

- **Inscription :** Annuelle, pour l'ensemble de l'année scolaire. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, sauf en cas de circonstances médicales graves survenues en cours d'année (sur présentation d'un justificatif).**
- **Tarifification :** Les tarifs dégressifs pour 2 ou 3 cours/semaine s'appliquent **par personne** et non par famille.
- **Encadrement :** Assuré par une éducatrice sportive qualifiée.
- **Période :** Hors vacances scolaires et jours fériés.
- **Païement :** Espèces, chèque, carte bleue (portail BL-Enfance, PayFiP), virement avec mandat de prélèvement.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- La reconduction des activités gymniques pour l'année scolaire 2026/2027, sachant que cette liste pourra être ajustée pour améliorer l'offre ;
- L'adoption des tarifs de participation proposés ;
- L'autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à l'organisation de ces activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **LA RECONDUCTION** des Activités Gymniques Vendevilloises pour l'année scolaire 2026/2027, sachant que cette liste pourra être ajustée pour améliorer l'offre et donc dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **L'ADOPTION** des tarifs de participation proposés ;

- L'AUTORISATION donnée à M. le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à l'organisation de ces activités.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
 Reçu en préfecture le 15/07/2026
 Publié le
 ID : 059-215906090-20260616-VDV45_20260616A-DE

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
 Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


 Charline DECARNIN

Le Maire


 Ludovic PROISY